

CENTRALE D'ACHAT

**MISE
À JOUR
MARS
2023**



La FDE 62 s'est constituée en centrale d'achat afin d'organiser des accords-cadres à bons de commande et des marchés de travaux groupés et d'en faire bénéficier les collectivités.

COMMENT INTERVIENT LA FDE 62 ?

La FDE 62 passe, pour le compte des collectivités, divers appels d'offres de prestations d'études et de travaux dont elles peuvent bénéficier.

La FDE 62 s'applique à sélectionner des entreprises compétentes pour des prestations cadrées et négociées à l'échelle départementale.

Comment bénéficier de la centrale d'achat de la FDE 62 ?

Une simple délibération vous permet d'adhérer gratuitement à la centrale d'achat de la FDE 62 et vous permet de bénéficier des marchés publics organisés par la FDE 62.

Les objectifs

- Affranchir les collectivités des procédures d'appel d'offres qui peuvent s'avérer complexes et chronophages.

L'intérêt de la collectivité

- Pouvoir accéder à des prestations de qualité à un prix compétitif.

Vos interlocuteurs

CONSEILLERS EN ÉNERGIE SUR UN TERRITOIRE

- Communautés de Communes / Communautés d'Agglomération :
- Boulonnais : 06 71 59 13 09 / 07 87 72 11 42
- Calaisis : 07 88 91 10 59
- Campagnes de l'Artois : 06 80 83 19 20
- Desvres Samer : 06 71 59 13 09 / 07 87 72 11 42
- Lens Lievin : 06 78 72 01 21 / 06 38 26 69 20
- Pays d'Opale : 07 88 91 10 59
- Région d'Audruicq : 07 88 91 10 59
- 7 Vallées : 06 71 92 55 38
- Ternois : 07 86 15 94 27
- Terre des 2 caps : 06 71 59 13 09

CONSEILLERS EN ÉNERGIE

- Autres communes :
- Antoine Brégeaud : 06 86 80 32 83
antoine.bregeaud@fde62.fr
- Thibaut Dejaigher : 06 30 92 75 28
thibaut.dejaigher@fde62.fr
- Ludovic Fournier : 06 45 01 44 02
ludovic.fournier@fde62.fr

LES ACCORDS-CADRES PASSÉS PAR LA FDE 62

Accord-cadre — Géoréférencement des réseaux d'éclairage public

Cet accord-cadre permet à la totalité des communes du groupement ne disposant pas d'ingénierie en interne de bénéficier d'un marché à bons de commande entièrement géré par la FDE 62.

Accord-cadre d'audits énergétiques portant sur les bâtiments communaux et communautaires

Cet Accord-cadre permet aux collectivités ne disposant pas d'ingénierie en interne de bénéficier de Bureaux d'études déjà sélectionnés pour cette mission clé en main.

Ces audits permettent au maître d'ouvrage :

- De décider des investissements adaptés à la situation de chaque bâtiment
- D'adopter un programme de travaux d'économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- D'anticiper l'entretien/le remplacement des équipements énergétiques
- De passer en phase de maîtrise d'œuvre

Accord-cadre à bons de commande de prestations intellectuelles — Services d'assistance à la rénovation énergétique d'installations d'éclairage public

Cet accord-cadre permet aux collectivités l'accès à des prestations d'audit et de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de leur parc d'éclairage public.

Accord-cadre à bons de commande de prestations intellectuelles — Assistance à la mise en œuvre de centrales photovoltaïques sur bâtiments publics

Après l'étude d'opportunité effectuée gratuitement par les Conseillers en Énergie de la FDE 62, cet accord-cadre permet la réalisation de votre projet comprenant les études et le suivi des travaux.